

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 317

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« moyenne »

insérer les mots :

« , sans modulation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'éviter introduire une modulation qui s'apparente à une prime au chauffage électrique.